

**WAVRE 2007**

IV. Tarif pour coûts de gestion du réseau de transport valable du 01-01-2007 au 31-03-2007	TRANS HS	26-1kV et TRANS BT	BT
		1,93%	4,91%
<b>1. Utilisation du réseau</b>			
1.1 Coûts de dossier			
1.2 Puissance souscrite et complémentaire	27,2788 €/kW	27,8053 €/MWh	28,6177 €/MWh
1.3 Gestion du système	0,7979 €/MWh	0,8133 €/MWh	0,8371 €/MWh
<b>2. Services Auxiliaires</b>			
2.1 Réglage primaire de la fréquence, réglage de l'équilibre secondaire et service du black-start	0,9482 €/MWh	0,9665 €/MWh	0,9947 €/MWh
2.2 Réglage de la tension et de la puissance réactive	0,2233 €/MWh	0,2276 €/MWh	0,2343 €/MWh
2.3 Levée des congestions	0,0582 €/MWh	0,0593 €/MWh	0,0611 €/MWh
2.4 Tarif du complément d'énergie réactive	6,0000 €/MVArh	6,0000 €/MVArh	6,0000 €/MVArh
<b>3. Autres Postes Tarifaires</b>			
3.1 Financement de mesures de promotion d'URE	0,0000 €/MWh	0,0000 €/MWh	0,0000 €/MWh
3.2 Redevance pour occupation du domaine public	0,2342 €/MWh	0,2387 €/MWh	0,2457 €/MWh
3.3 Clients protégés (5)	0,0000 €/MWh	0,0000 €/MWh	0,0000 €/MWh
3.4 Cotation fédéral			
3.4.1 Financement des frais de fonctionnement de la CREG (4)	0,0000 €/MWh	0,0000 €/MWh	0,0000 €/MWh
3.4.2 Financement des obligations découlant de la dénucléarisation (2)	0,0000 €/MWh	0,0000 €/MWh	0,0000 €/MWh
3.4.3 Financement de la politique fédérale de réduction des émissions de gaz à effet de serre (3)	0,0000 €/MWh	0,0000 €/MWh	0,0000 €/MWh
3.4.4 Obligation de service public (1)	0,0000 €/MWh	0,0000 €/MWh	0,0000 €/MWh
<b>Remarque :</b>			
(1) Surcharge établie sur base de la valeur estimée par le bureau du plan en date du 1er octobre 2004 de l'indice des prix à la consommation du mois de décembre 2004			
(2) Surcharge établie suite à la publication de l'arrêté royal du 19 décembre 2003 fixant les montants destinés au financement des passifs nucléaires BP1 et BP2 pour la période 2004-2008 en exécution de l'article 4 § 2 de l'arrêté royal du 24 mars 2003			
(3) Surcharge établie sur base de la valeur estimée par le bureau du plan en date du 1er octobre 2004 de l'indice des prix à la consommation du mois de janvier 2005			
(4) Surcharge établie dans l'attente de la publication de l'arrêté royal fixant le montant destiné à couvrir les frais de fonctionnement de la CREG, tel que prévu par l'article 4 §1 de l'arrêté royal du 24 mars 2003			
(5) Surcharge établie conformément à l'arrêté royal du 22 décembre 2003 fixant les modalités de financement du coût réel net résultant de l'application, de prix maximaux pour la fourniture d'électricité aux clients protégés résidentiels			
Les surcharges mentionnées peuvent faire l'objet de modifications au cours de l'année 2005 suite aux décisions des différentes autorités.			

	Haute tension		Basse tension
	(3)	(4)	(5)
	26-1kV	TransBT	BT
<b>V. Résumé des tarifs d'utilisation du réseau de Transport GRT valable du 01-04-2005 au 31-12-2005 :</b>			
<b>Puissance souscrite</b>			
La puissance souscrite = la puissance mise à disposition telle que définie ci après. La puissance mise à disposition (kW) est déterminée sur base de la puissance maximale quart-horaire, prélevée en heures pleines, au cours des 12 derniers mois roulants, mois de facturation compris (exception faite des mois de juillet et août)			
<b>&gt; 56kVA</b>			
Prélèvement ou injection	34,12 €/kW	40,14 €/kW	71,68 €/kW
<b>&lt;= 56 kVA</b>			
Prélèvement ou injection			
	Heures Pleines 10,14 €/MWh	Heures Pleines 10,62 €/MWh	Heures Pleines 11,07 €/MWh
	Heures Creuses 5,07 €/MWh	Heures Creuses 7,08 €/MWh	Heures Creuses 5,53 €/MWh
<b>Puissance complémentaire</b>	sans objet	sans objet	sans objet

WAVRE 2007

Haute tension		Basse tension
(3)	(4)	(5)
26-1kV	TransBT	BT

TARIF DE RACCORDEMENT (art. 4. A.R. 11.7.2002) :

1. Etude d'orientation :			
<p>Le tarif à caractère unique destiné à couvrir les études d'orientation pour tout nouveau raccordement ou pour l'adaptation d'un raccordement existant</p> <p><b>Utilisateurs &gt; 56kVA</b></p> <p><b>Injection :</b> 4.907,50 € sans objet sans objet</p> <p><b>Prélèvement</b></p> <p><u>1. La puissance de raccordement est supérieur à 5000 kVA.</u> 2.453,75 € sans objet sans objet</p> <p><u>2. La puissance de raccordement est supérieure à 1000 kVA ou s'effectue en un point situé à une distance supérieure à 100 m du réseau 26-1kV</u> 2.453,75 € sans objet sans objet</p> <p><u>3. La puissance de raccordement est &gt; 250 kVA et &lt;= 1000 kVA réalisé en un point situé à une distance inférieure à 100 m du réseau 26-1kV</u> 2.453,75 € sans objet sans objet</p> <p><u>4. La puissance de raccordement est &gt; 56 kVA et &lt;=250 kVA réalisé en un point situé à une distance inférieure à 100 m du réseau 26-1kV</u> 2.453,75 € 658,65 € 133,42 €</p> <p><b>Utilisateurs &lt;= 56kVA</b></p> <p><b>Injection ou prélèvement</b> 2.453,75 € 658,65 € 37,56 €</p>			
<p><b>2. Etude de détail :</b></p> <p>Le tarif à caractère unique destiné à couvrir les études de détail pour tous nouveau raccordement ou pour l'adaptation d'un raccordement existant</p> <p><b>Utilisateurs &gt; 56kVA</b></p> <p><b>Injection :</b> 17.537,29 € sans objet sans objet</p> <p><b>Prélèvement</b></p> <p><u>1. La puissance de raccordement est supérieur à 5000 kVA.</u> 8.768,65 € sans objet sans objet</p> <p><u>2. La puissance de raccordement est supérieure à 1000 kVA ou s'effectue en un point situé à une distance supérieure à 100 m du réseau 26-1kV</u> 8.768,65 € sans objet sans objet</p> <p><u>3. La puissance de raccordement est &gt; 250 kVA et &lt;= 1000 kVA réalisé en un point situé à une distance inférieure à 100 m du réseau 26-1kV</u> 8.768,65 € sans objet sans objet</p> <p><u>4. La puissance de raccordement est &gt; 56 kVA et &lt;=250 kVA réalisé en un point situé à une distance inférieure à 100 m du réseau 26-1kV</u> 8.768,65 € 2.359,44 € 493,63 €</p> <p><b>Utilisateurs &lt;= 56kVA</b></p> <p><b>Injection ou prélèvement</b> 8.768,65 € 2.359,44 € 138,97 €</p>			

WAVRE 2007

	Haute tension		Basse tension
	(3)	(4)	(5)
	26-1kV	TransBT	BT
<b>3. Raccordement</b>			
Utilisateurs > 56kVA			
<b>Injection :</b>		sans objet	sans objet
<b>Prélèvement</b>		sans objet	sans objet
<u>1. La puissance de raccordement est supérieur à 5000 kVA</u>	<p>Ce tarif est établi en fonction d'une grille de prix unitaires de prestation sur raccordement et d'un bordereau de prix unitaires de prestations diverses</p> <p>Ce tarif est établi en fonction d'une grille de prix unitaires de prestation sur raccordement et d'un bordereau de prix unitaires de prestations diverses</p> <p><b>Nouveau raccordement :</b> Le raccordement a lieu sur la cabine de dispersion la plus proche du GRD susceptible de reprendre la charge demandée. Le devis couvre les frais relatifs : * à l'accès au réseau * au branchement * à l'installation des appareils de comptages * aux autres frais (voir grille de prestations)</p> <p><b>Adaptation d'un raccordement existant :</b> Si le raccordement existant permet le renforcement sans adaptation des installations existantes, seul les frais d'accès au réseau et le coût de la mise à disposition de la puissance complémentaire seront facturés</p> <p>Si le raccordement nécessite une adaptation des installations existantes, ces frais viennent en compléments des coûts repris ci-avant (accès + mise à disposition de puissance)</p>		
<u>2. La puissance de raccordement est supérieure à 1000 kVA ou s'effectue en un point situé à une distance supérieure à 100 m du réseau 26-1kV</u>	<p>Ce tarif est établi en fonction d'une grille de prix unitaires de prestation sur raccordement et d'un bordereau de prix unitaires de prestations diverses</p> <p><b>Nouveau raccordement :</b> Le raccordement a lieu sur la cabine de dispersion la plus proche * à l'accès au réseau * au branchement * à l'installation des appareils de comptages * aux autres frais (voir grille de prestations)</p> <p><b>Adaptation d'un raccordement existant :</b> Si le raccordement existant permet le renforcement sans adaptation des installations existantes, seul les frais d'accès au réseau et le coût de la mise à disposition de la puissance complémentaire seront facturés</p> <p>Si le raccordement nécessite une adaptation des installations existantes, ces frais viennent en compléments des coûts repris ci-avant (accès + mise à disposition de puissance)</p>	sans objet	sans objet
<u>3. La puissance de raccordement est &gt; 250 kVA et &lt;= 1000 kVA réalisé en un point situé à une distance inférieure à 100 m du réseau 26-1kV</u>	<p><b>Nouveau raccordement :</b> * Accès au réseau (euro/kW) 37,48 €/kW</p> <p>* Branchement Raccordement en antenne : 4.843,9621 €/Rac Raccordement en boucle : 9.687,9243 €/Rac</p> <p>* Installation des appareils de comptages 682,3771 €/Rac</p> <p>* Autres frais : Pose en terrain privé</p> <p><b>Adaptation d'un raccordement existant :</b> Si le raccordement existant permet le renforcement sans adaptation des installations existantes, seul les frais d'accès au réseau et le coût de la mise à disposition de la puissance complémentaire seront facturés</p> <p>Si le raccordement nécessite une adaptation des installations existantes, ces frais viennent en compléments des coûts repris ci-avant (accès + mise à disposition de puissance)</p>	sans objet	sans objet

WAVRE 2007

	Haute tension		Basse tension
	(3)	(4)	(5)
	26-1kV	TransBT	BT
<p><u>4. La puissance de raccordement est &gt; 56 kVA et &lt;=250 kVA réalisé en un point situé à une distance inférieure à 100 m du réseau 26-1kV</u></p>	<p><b>Nouveau raccordement :</b>  * Accès au réseau (euro/kW)  37,48 €/kW  * <b>Branchement</b>  Raccordement en antenne :  4.843,9621 €/Rac  Raccordement en boucle :  9.687,9243 €/Rac  * <b>Installation des appareils de comptages</b>  682,3771 €/Rac  * <b>Autres frais :</b>  Pose en terrain privé</p> <p><b>Adaptation d'un raccordement existant :</b>  Si le raccordement existant permet le renforcement sans adaptation des installations existantes, seul les frais d'accès au réseau et le coût de la mise à disposition de la puissance complémentaire seront facturés</p> <p>Si le raccordement nécessite une adaptation des installations existantes, ces frais viennent en compléments des coûts repris ci-avant (accès + mise à disposition de puissance)</p>	<p><b>Nouveau raccordement :</b>  * Accès au réseau (euro/kW)  55,37 €/kW  * <b>Branchement</b>  1.576,0814 €/Rac  * <b>Installation des appareils de comptages</b>  682,3771 €/Rac  * <b>Autres frais :</b>  Voir grille de prestations</p> <p><b>Adaptation d'un raccordement existant :</b>  Si le raccordement existant permet le renforcement sans adaptation des installations existantes, seul les frais d'accès au réseau et le coût de la mise à disposition de la puissance complémentaire seront facturés</p> <p>Si le raccordement nécessite une adaptation des installations existantes, ces frais viennent en compléments des coûts repris ci-avant (accès + mise à disposition de puissance)</p>	<p><b>Nouveau raccordement :</b>  * Accès au réseau (euro/kW)  82,01 €/kW  <b>Aérien</b>  Compteur simple tarif  610,4844 €/Rac  Compteur Bihoraire  702,7030 €/Rac  Compteur trihoraire/Double  1.577,2550 €/Rac  <b>Aérosouterrain</b>  Compteur simple tarif  749,2389 €/Rac  Compteur Bihoraire  841,4575 €/Rac  Compteur trihoraire/Double  1.716,0096 €/Rac  * <b>Autres frais :</b>  Voir grille de prestations</p>
<p>Utilisateurs &lt;= 56kVA</p> <p><b>Injection ou prélèvement</b></p>	<p><b>Nouveau raccordement :</b>  * Accès au réseau (euro/kW)  37,48 €/kW  * <b>Branchement</b>  Raccordement en antenne :  4.843,9621 €/Rac  Raccordement en boucle :  9.687,9243 €/Rac  * <b>Installation des appareils de comptages</b>  682,3771 €/Rac  * <b>Autres frais :</b>  Pose en terrain privé</p> <p><b>Adaptation d'un raccordement existant :</b>  Si le raccordement existant permet le renforcement sans adaptation des installations existantes, seul les frais d'accès au réseau et le coût de la mise à disposition de la puissance complémentaire seront facturés</p> <p>Si le raccordement nécessite une adaptation des installations existantes, ces frais viennent en compléments des coûts repris ci-avant (accès + mise à disposition de puissance)</p>	<p><b>Nouveau raccordement :</b>  * Accès au réseau (euro/kW)  55,37 €/kW  * <b>Branchement</b>  1.576,0814 €/Rac  * <b>Installation des appareils de comptages</b>  682,3771 €/Rac  * <b>Autres frais :</b>  Voir grille de prestations</p> <p><b>Adaptation d'un raccordement existant :</b>  Si le raccordement existant permet le renforcement sans adaptation des installations existantes, seul les frais d'accès au réseau et le coût de la mise à disposition de la puissance complémentaire seront facturés</p> <p>Si le raccordement nécessite une adaptation des installations existantes, ces frais viennent en compléments des coûts repris ci-avant (accès + mise à disposition de puissance)</p>	<p><b>Nouveau raccordement Monophasé :</b>  * Accès au réseau (euro/kW)  82,01 €/kW  <b>Aérien</b>  Compteur simple tarif  309,1793 €/Rac  Compteur Bihoraire  311,0846 €/Rac  Compteur à budget  524,9833 €/Rac  Compteur à budget (art 34 AGW du 30.03.06)  100,0000 €/Rac  <b>Aérosouterrain</b>  Compteur simple tarif  447,9339 €/Rac  Compteur Bihoraire  618,1242 €/Rac  Compteur à budget  832,0229 €/Rac  Compteur à budget (art 34 AGW du 30.03.06)  100,0000 €/Rac  <b>Nouveau raccordement Triphasé :</b>  * Accès au réseau (euro/kW)  82,01 €/kW  <b>Aérien</b>  Compteur simple tarif  450,6478 €/Rac  Compteur Bihoraire  455,0918 €/Rac  Compteur à budget  808,3966 €/Rac  Compteur à budget (art 34 AGW du 30.03.06)  100,0000 €/Rac  <b>Aérosouterrain</b>  Compteur simple tarif  589,4024 €/Rac  Compteur Bihoraire  593,6042 €/Rac  Compteur à budget  947,1512 €/Rac  Compteur à budget (art 34 AGW du 30.03.06)  100,0000 €/Rac</p>

WAVRE 2007

	Haute tension		Basse tension
	(3)	(4)	(5)
	26-1kV	TransBT	BT
<b>4. Formule de location des appareils de comptage :</b>			
location de cet appareil			
AMR	25,08 €/mois	25,08 €/mois	25,08 €/mois
MMR	sans objet	0,42 €/mois	0,42 €/mois
Relève annuelle	sans objet	5,05 €/an	5,05 €/an
Compteur à budget	sans objet	sans objet	5,05 €/an
Coefficient de réduction / augmentation fonction de la complexité	sans objet	sans objet	sans objet
Coefficient de réduction / augmentation fonction de la présence de plusieurs raccords	sans objet	sans objet	sans objet
<b>5. Formule de location des installations de transformation :</b>			
Le tarif périodique destiné à couvrir le droit d'usage par un utilisateur du réseau des installations de transformation, de compensation de l'énergie réactive ou de filtrage de la tension, lorsque celui-ci a opté pour une formule de location pour l'une ou plusieurs de ces installations	Le tarif est construit par k€ d'investissement à réaliser pour l'équipement demandé soit A €, une durée de vie économique 't', un taux d'intérêt (i) = 4,1 % et une prime de risque 'S' = 0 A = A1 + A2;  A1 montant à application unique = A * 0,2 ;  A2 = A2r + A2g;  A2g = A2 * 0,5 payable en annuités constantes au taux 'i' pendant 't' années (€/an)  A2r = A2- A2g payable en annuités constantes au taux( i + S* A2r/A2) endant 't' années (€/an); Entretien des équipements = A * 0,02 /12 (€/mois)  Entretien des équipements = A * 0,02 /12 (€/mois)	Le tarif est construit par k€ d'investissement à réaliser pour l'équipement demandé soit A €, une durée de vie économique 't', un taux d'intérêt (i) = 4,1 % et une prime de risque 'S' = 0 A = A1 + A2;  A1 montant à application unique = A * 0,2 ;  A2 = A2r + A2g;  A2g = A2 * 0,5 payable en annuités constantes au taux 'i' pendant 't' années (€/an)  A2r = A2- A2g payable en annuités constantes au taux( i + S* A2r/A2) endant 't' années (€/an); Entretien des équipements = A * 0,02 /12 (€/mois)  Entretien des équipements = A * 0,02 /12 (€/mois)	Le tarif est construit par k€ d'investissement à réaliser pour l'équipement demandé soit A €, une durée de vie économique 't', un taux d'intérêt (i) = 4,1 % et une prime de risque 'S' = 0 A = A1 + A2;  A1 montant à application unique = A * 0,2 ;  A2 = A2r + A2g;  A2g = A2 * 0,5 payable en annuités constantes au taux 'i' pendant 't' années (€/an)  A2r = A2- A2g payable en annuités constantes au taux( i + S* A2r/A2) endant 't' années (€/an); Entretien des équipements = A * 0,02 /12 (€/mois)  Entretien des équipements = A * 0,02 /12 (€/mois)
<b>6. Formule de location d'installations complémentaires de sécurité</b>			
Le tarif périodique destiné à couvrir le droit d'usage par un utilisateur du réseau d'installations complémentaires de sécurité, d'alarme, de mesure et de comptage, ainsi que les installations complémentaires permettant les commandes centralisées et/ou les interventions à distance, lorsque celui-ci a opté pour une formule de location pour l'une ou plusieurs de ces installations	Le tarif est construit par k€ d'investissement à réaliser pour l'équipement demandé soit A €, une durée de vie économique 't', un taux d'intérêt (i) = 4,1 % et une prime de risque 'S' = 0 A = A1 + A2;  A1 montant à application unique = A * 0,2 ;  A2 = A2r + A2g;  A2g = A2 * 0,5 payable en annuités constantes au taux 'i' pendant 't' années (€/an)  A2r = A2- A2g payable en annuités constantes au taux( i + S* A2r/A2) endant 't' années (€/an); Entretien des équipements = A * 0,02 /12 (€/mois)  Entretien des équipements = A * 0,02 /12 (€/mois)	Le tarif est construit par k€ d'investissement à réaliser pour l'équipement demandé soit A €, une durée de vie économique 't', un taux d'intérêt (i) = 4,1 % et une prime de risque 'S' = 0 A = A1 + A2;  A1 montant à application unique = A * 0,2 ;  A2 = A2r + A2g;  A2g = A2 * 0,5 payable en annuités constantes au taux 'i' pendant 't' années (€/an)  A2r = A2- A2g payable en annuités constantes au taux( i + S* A2r/A2) endant 't' années (€/an); Entretien des équipements = A * 0,02 /12 (€/mois)  Entretien des équipements = A * 0,02 /12 (€/mois)	Le tarif est construit par k€ d'investissement à réaliser pour l'équipement demandé soit A €, une durée de vie économique 't', un taux d'intérêt (i) = 4,1 % et une prime de risque 'S' = 0 A = A1 + A2;  A1 montant à application unique = A * 0,2 ;  A2 = A2r + A2g;  A2g = A2 * 0,5 payable en annuités constantes au taux 'i' pendant 't' années (€/an)  A2r = A2- A2g payable en annuités constantes au taux( i + S* A2r/A2) endant 't' années (€/an); Entretien des équipements = A * 0,02 /12 (€/mois)  Entretien des équipements = A * 0,02 /12 (€/mois)

WAVRE 2007

Haute tension		Basse tension
(3)	(4)	(5)
26-1kV	TransBT	BT

II. Tarif d'utilisation du reseau (art. 5 A.R. 11.7.2002) :

<b>1. Tarif pour la puissance souscrite et complémentaire du GRD :</b>			
<b>Puissance souscrite</b>			
La puissance souscrite = la puissance mise à disposition telle que définie ci après. La puissance mise à disposition (kW) est déterminée sur base de			
> 56kVA Prélèvement ou injection	24,4257 €/kW	26,8923 €/kW	124,7115 €/kW
<= 56kVA Prélèvement ou injection			
	<b>Tarif bihoraire</b>	<b>Tarif bihoraire</b>	<b>Tarif bihoraire</b>
	Heures Pleines	Heures Pleines	Heures Pleines
	7,2591 €/MWh	7,7856 €/MWh	19,2573 €/MWh
	Heures Creuses	Heures Creuses	Heures Creuses
	3,6296 €/MWh	3,8928 €/MWh	9,6287 €/MWh
<b>Puissance complémentaire</b>	sans objet	sans objet	sans objet
<b>2. Tarif pour la gestion du système</b>			
> 56kVA	4,4963 €/MWh	4,8543 €/MWh	5,7679 €/MWh
<= 56kVA	4,5066 €/MWh	4,8543 €/MWh	5,7679 €/MWh
<b>3. Tarif pour l'activité de mesure et de comptage :</b>			
> 56kVA			
avec comptage AMR : Automatic Meter Reading	598,15 €/an	598,15 €/an	598,15 €/an
Avec comptage MMR : Monthly Manual Retrieve	87,82 €/an	87,82 €/an	87,82 €/an
relevé annuel des index	31,75 €/an	31,75 €/an	31,75 €/an
Compteur à prépaiement	31,75 €/an	31,75 €/an	31,75 €/an
<= 56kVA			
avec comptage AMR : Automatic Meter Reading	0,60 €/MWh	0,60 €/MWh	0,60 €/MWh
Avec comptage MMR : Monthly Manual Retrieve	0,62 €/MWh	0,62 €/MWh	0,62 €/MWh
relevé annuel des index	0,92 €/MWh	0,92 €/MWh	0,92 €/MWh
Compteur à prépaiement	0,92 €/MWh	0,92 €/MWh	0,92 €/MWh

WAVRE 2007

	Haute tension	Basse tension
(3)	(4)	(5)
26-1kV	TransBT	BT

III. Services auxiliaires (Art. 6 A.R 11.7.2002)

<b>1. Tarif pour le réglage de la tension et l'énergie réactive :</b>			
<p>Le droit a un prélèvement forfaitaire d'énergie réactive Le tarif pour dépassement du prélèvement forfaitaire</p> <p>&gt; 56kVA</p> <p>&lt;= 56kVA</p>	<p>Le droit au prélèvement forfaitaire d'énergie réactive, en heures de pointe, hors pointe et de weekend, s'élève au maximum à 48,4 % des quantités totales d'énergie active prélevées durant les heures en pointe, hors pointe et de weekend</p> <p>0,0060 €/kvarh</p> <p>Le droit au prélèvement forfaitaire d'énergie réactive, en heures de pointe, hors pointe et de weekend, s'élève au maximum à 48,4 % des quantités totales d'énergie active prélevées durant les heures en pointe, hors pointe et de weekend</p> <p>0,0060 €/kvarh</p>	<p>Le droit au prélèvement forfaitaire d'énergie réactive, en heures de pointe, hors pointe et de weekend, s'élève au maximum à 48,4 % des quantités totales d'énergie active prélevées durant les heures en pointe, hors pointe et de weekend</p> <p>0,0060 €/kvarh</p> <p>Le droit au prélèvement forfaitaire d'énergie réactive, en heures de pointe, hors pointe et de weekend, s'élève au maximum à 48,4 % des quantités totales d'énergie active prélevées durant les heures en pointe, hors pointe et de weekend</p> <p>0,0060 €/kvarh</p>	<p>sans objet</p> <p>sans objet</p>
<b>2. Tarif pour la compensation des pertes en réseaux</b>			
<p>&gt; 56kVA</p> <p>Fonction des quantités d'énergie active prélevées (kWh)</p> <p>&lt;= 56kVA</p> <p>Fonction des quantités d'énergie active prélevées (kWh)</p>	<p><b>Tarif</b></p> <p>Heures Pleines 3,1068 €/MWh</p> <p>Heures Creuses 2,0712 €/MWh</p> <p><b>Tarif</b></p> <p>Heures Pleines 3,1068 €/MWh</p> <p>Heures Creuses 2,0712 €/MWh</p>	<p><b>Tarif</b></p> <p>Heures Pleines 3,4490 €/MWh</p> <p>Heures Creuses 2,5867 €/MWh</p> <p><b>Tarif</b></p> <p>Heures Pleines 3,4490 €/MWh</p> <p>Heures Creuses 2,5867 €/MWh</p>	<p><b>Tarif</b></p> <p>Heures Pleines 3,5067 €/MWh</p> <p>Heures Creuses 2,3378 €/MWh</p> <p><b>Tarif</b></p> <p>Heures Pleines 3,5067 €/MWh</p> <p>Heures Creuses 2,3378 €/MWh</p>
<b>3. Tarif pour le non-respect d'un programme accépté</b>			
<p>&gt; 56kVA</p> <p>&lt;= 56kVA</p>	<p>sans objet</p> <p>sans objet</p>	<p>sans objet</p> <p>sans objet</p>	<p>sans objet</p> <p>sans objet</p>

**GRD - REGIE DE L'ELECTRICITE DE WAVRE**

**BRODEREAU DE PRIX DES PRESTATIONS DIVERSES EN HAUTE ET BASSE TENSION 2007**

POSTE	DESIGNATION	UNITES	P.U.	Quantité	Prix Total
	<b>RESEAU ELECTRIQUE AERIEN</b>				
	<b><u>1. Poteaux</u></b>				
1.1	Plantation de poteau < = 800 Kgs	pièce	217,96		
1.2	Plantation de poteau < = 800 Kgs isolé	pièce	255,63		
1.3	Plantation de poteau > 800 Kgs et <= 1500 Kgs	pièce	324,56		
1.4	Plantation de poteau > 800 Kgs et <= 1500 Kgs isolé	pièce	372,10		
1.5	Supplément pour plantation de poteau <= 800 Kgs sans engin	pièce	209,45		
1.6	Supplément pour plantation de poteau <= 800 Kgs isolé sans engin	pièce	241,91		
1.7	Enlèvement de poteau béton avec fondation	pièce	192,84		
1.8	Enlèvement de poteau bois ou béton sans fondation	pièce	109,80		
1.9	Redressement de poteau existant	pièce	112,17		
1.10	Plantation de poteau bois isolé	pièce	128,85		
	<b><u>2. Réseau Préassemblé</u></b>				
2.1	Tirage du préassemblé 25-35 mm <sup>2</sup>	m	0,56		
2.2	Tirage du préassemblé 95 mm <sup>2</sup>	m	1,48		
2.3	Tirage du préassemblé 150 mm <sup>2</sup>	m	1,95		
2.4	Pose préassemblé sur poteau y compris équipement des poteaux	pièce	77,27		
2.5	Pose préassemblé 25-35 mm <sup>2</sup> sur façade	m	6,22		
2.6	Pose préassemblé 95 mm <sup>2</sup> sur façade	m	9,35		
2.7	Pose préassemblé 150 mm <sup>2</sup> sur façade	m	10,28		
2.8	Mise à la terre (sur poteau ou façade) y compris réfections	pièce	56,89		
2.9	Démontage réseau préassemblé sans enlèvement de poteaux	m	1,62		
2.10	Exécution d'un sectionnement sur préassemblé	pièce	157,29		
	<b><u>3. Réseau cuivre</u></b>				
3.1	Sectionnement isolé sur ligne cuivre y compris placement ferrures et isolateurs, réglage et mise sur isolateur	pièce	231,39		
3.2	Déplacement isolé de lignes cuivre (dépose, repose, réglage) par circuit par poteau y compris EP, nouvel équipement et enlèvement ancien équipement	pièce	183,87		
3.3	Démontage réseau cuivre sans enlèvement de poteaux	m	1,58		
3.4	Elagage	m			
	<b><u>4. Branchements BT</u></b>				
4.1	Renouvellement ou nouveau raccordement aérien	pièce	82,60		
4.2	Prolongement raccordement souterrain	pièce	90,16		
4.3	Renouvellement ou nouveau raccordement aérien isolé	pièce	98,97		
4.4	Repiquage de raccordement aérien	pièce	26,30		
4.5	Repiquage de raccordement souterrain	pièce	28,41		
4.6	Renouvellement de colonne abonné	pièce	98,34		
4.7	Confection d'une boîte de jonction sur câble souterrain 10-25 mm <sup>2</sup>	pièce	75,61		
4.8	Confection d'une boîte de jonction sur câble souterrain 35-70 mm <sup>2</sup>	pièce	87,57		
4.9	Confection d'une boîte de jonction sur câble souterrain 95-150 mm <sup>2</sup>	pièce	110,93		
	<b><u>5. Enlèvement ou pose préassemblé sur façade</u></b>				
5.1	Déséquipement ou équipement (préassemblé 4X95-150 + EP) d'une façade pour aménagement	pièce	112,48		
5.2	Déséquipement ou équipement (préassemblé 4X16-35 ) d'une façade pour aménagement	pièce	61,74		
	<b>RESEAU ELECTRIQUE SOUTERRAIN</b>				



<b><u>6. Pose câble</u></b>					
6.1	Remontée des câbles sur poteau ou en façade	pièce	159,61		
6.2	Remontée des câbles sur poteau ou en façade isolé	pièce	179,67		
6.3	Tranchée sans revêtement (gravier, gazon ,dolomie)+ couvre câbles	m	16,58		
6.4	Tranchée en trottoir (dalle beton, Klinkers, hydro, pavé naturel) + couvre câbles	m	44,95		
6.5	Tranchée en voirie (Hydro, béton, Pavé béton, Pavé naturel) + couvre câbles	m	75,49		
6.6	Forage (Φ 110 mm ou 160 mm)	m	123,40		
6.7	Pose câble BT sans couvre câble et/ou longueur supplémentaire pour armoie ou poteau 4 X 10-16	m	6,50		
6.8	Pose câble BT sans couvre câble et/ou longueur supplémentaire pour armoie ou remontée poteau 4 X 25-50	m	7,35		
6.9	Pose câble BT sans couvre câble et/ou longueur supplémentaire pour armoie ou remontée poteau 4 X 70-120	m	8,43		
6.10	Pose câble BT sans couvre câble et/ou longueur supplémentaire pour armoie ou remontée poteau 4 X 150-240	m	9,42		
6.11	Pose de gaines (Φ 110mm ou 160mm) en tranchée ouverte	m	2,67		
6.12	Fouille pour jonction souterraine	m <sup>3</sup>	77,75		
6.13	Construction d'une chambre de tirage	m <sup>3</sup>	373,76		
6.14	Introduction des câbles en cabine	Q.P.	103,10		
<b><u>7. Pose de mobilier urbain</u></b>					
7.1	Pose d'une armoire de distribution type EH2-D	pièce	196,83		
7.2	Pose d'une armoire de distribution type EH3-1 et son socle	pièce	272,33		
<b><u>8. Eclairage publique</u></b>					
8.1	Implantation d'un candélabre métallique droit de 6,3 m à 8 m	pièce	160,35		
8.2	Montage armature sur poteau béton	pièce	55,33		
8.3	Montage armature sur façade	pièce	84,63		
8.4	Démontage d'armature sur poteau béton	pièce	16,08		
8.5	Démontage d'armature sur façade	pièce	31,88		
8.6	Démontage d'un candélabre	pièce	87,96		
<b><u>9. Prestations urgentes en dehors des heures de travaux (7-17h)</u></b> Les prestations effectuées en dehors des heures normales de travail càd 7h-17h, weekend et jour fériers sont exprimé en % des prestations normales					
9.1		%			
<b><u>10. Matériels Basse Tension</u></b>					
10.1	<b><u>Câble souterrain Basse Tension</u></b>				
	Câble EXVB 4 X 35	m	5,12		
	Câble EXVB 4 X 50	m	8,21		
	Câble EXVB 4 X 95	m	31,67		
	Câble EAXVB 4 X 95	m	8,25		
	Câble EXVB 4 X 120	m	40,01		
	Câble EXVB 4 X 150	m	50,01		
	Câble EAXVB 4 X 150	m	10,29		
	Câble EXVB 4 X 10	m	3,30		
	Câble EXVB 4 X 16	m	3,42		
10.2	<b><u>Câble aérien Basse Tension</u></b>				
	Câble BAXB 4 X 95 + 54/6 + 2 X 16	m	6,00		
	Câble BAXB 4 X 150 + 54/6 + 2 X 17	m	9,48		
	Câble BAXB 4 X 35 + 54/6 + 2 X 16	m	5,55		
	Câble BAXB 4 X 25	m	2,06		
	Câble BAXB 4 X 16	m	1,24		
10.3	<b><u>Couvre câble</u></b>				
	Couvre câble en rouleaux PE 1000 X 150 X 2,5 mm	m	0,45		
	Couvre câble en rouleaux PE 1000 X 200 X 2,5 mm	m	0,60		

	Couvre câble rigide PE 1000 X 150 X 12 mm	m	1,47		
	Couvre câble rigide PE 1000 X 250 X 12 mm	m	2,41		
10.4	<b><u>Armoire de trottoir</u></b> Armoire de distribution type EH2-D Armoire de distribution type EH3-1	pièce pièce	780,27 1.148,98		
10.5	<b><u>Poteau béton réseau aérien Basse Tension</u></b> Poteau béton 10/200 S Poteau béton 10/400 S Poteau béton 10/600 S Poteau béton 10/800 S Poteau béton 10/1000 S Poteau béton 10/400 D Poteau béton 10/600 D Poteau béton 10/800 D Poteau béton 10/1000 D	pièce pièce pièce pièce pièce pièce pièce pièce pièce	342,39 342,39 408,90 478,49 598,12 342,39 408,90 478,49 598,12		
	<b><u>11. Matériels Haute Tension</u></b>				
11.1	<b><u>Câbles Haute Tension</u></b> Câble EXeCWB 8,7/15 kV 1X50/16 np Câble EXeCWB 8,7/15 kV 1X95/25 np Câble BXCWB 8,7/15 kV 3X(1X95/25) np + CuL 35 Câble EXeCWB 8,7/15 kV 1X150/25 np Câble EXeCWB 8,7/15 kV 1X240/25 np Câble EAXeCWB 8,7/15 kV 1X240/25 np	m m m m m m	4,68 9,31 31,04 8,85 27,59 8,01		
11.2	<b><u>Câbles signalisation Haute Tension</u></b> TWWAV/PJ 14X4X0,8 TWWAV/PJ 30X4X0,8	m m	6,13 12,66		
11.3	<b><u>Jonctions et Terminales</u></b> Jonctions Jonctions de transition Terminale	pièce pièce pièce	493,48 782,30 965,72		
	<b><u>12. Transformateurs</u></b> 160 kVA 7 bornes 250 kVA 7 bornes 400 kVA 7 bornes 630 kVA 7 bornes  Installation transformateur Réalisation des liaison monopolaire 50 <sup>2</sup> Cu PRC	pièce pièce pièce pièce  pièce pièce	4.671,24 5.518,56 6.880,47 8.532,55  410,12 950,76		
	<b>TOTAL CHANTIER HORS TVA</b>				

## PRIX DES PRESTATIONS SUR RACCORDEMENT EN BASSE TENSION 2007

OBJET :	UNITES	P.U.	Quantité	Prix Total
<b>13. Compteur et groupe comptage en Basse Tension</b>				
13.1 <b>Raccordement au Réseau Aérien</b>				
Raccordement au Réseau Aérien 2 fils	pièce	124,75		
Raccordement au Réseau Aérien 3 fils	pièce	102,73		
Raccordement au Réseau Aérien 4 fils	pièce	77,03		
13.1.1 * Nb de m de Tresse de raccordement > 10 m par tranche de 5 m	tranche	11,01		
13.2 <b>Raccordement au Réseau Souterrain</b>				
13.2.1 * Nb de m de raccordement > 10 m	m	29,37		
13.3 <b>Raccordement en cabine de distribution</b>				
13.4 <b>Petites Fournitures</b>				
13.4.1 * Embout Thermorétractable	pièce	2,79		
13.4.2 * Couvre-câble de 150 mm (m)	pièce	1,43		
13.4.3 * Protection de remontée de câble sur poteau	pièce	3,58		
13.5 <b>Module de raccordement</b>				
13.5.1 * module simple	pièce	41,66		
13.5.2 * ensemble de modules	pièce	143,66		
13.6 <b>Protection Générale</b>				
13.6.1 * 15/39	pièce	149,53		
13.6.2 * 39/63	pièce	161,35		
13.6.3 * 66/100	pièce	239,87		
13.6.4 * 160 Amp	pièce	434,12		
13.6.5 * 250 Amp	pièce	434,12		
13.6.6 * 400 Amp	pièce	953,39		
13.7 <b>Module de Comptage</b>				
13.7.1 Mono * 10 * 16 * 20 * 25 * 32 * 40	pièce	50,24		
13.7.2 Mono 2 * 4 * 6 * 50 * 63	pièce	52,84		
13.7.3 Tri * 16 * 20 * 25 * 32	pièce	169,92		
13.7.4 Tri * 4 * 40 * 50 * 63	pièce	180,08		
13.7.5 * 15/39	pièce	217,83		
13.7.6 * 39/63	pièce	229,65		
13.7.7 * 66/100	pièce	308,16		
13.7.8 * 160 Amp	pièce	502,41		
13.7.9 * 250 Amp	pièce	502,41		
13.7.10 * 400 Amp	pièce	1.021,24		
13.8 <b>Pose du 1er Compteur</b>	pièce	118,85		
13.9 <b>Pose des Compteurs supplémentaires</b>	pièce	59,44		
13.10 <b>Pose disjoncteurs</b>				
13.10.1 * disjoncteur mono	pièce	40,38		
13.10.2 * disjoncteur triph	pièce	80,70		
13.11 <b>Pose contact hors potentiel</b>	pièce	17,37		
13.12 <b>Remplacement ordinaire par bihoraire (3.11.1)</b>				
13.12.1 Dans un coffret existant	pièce	155,89		
13.12.2 Supplément pour coffret télécommande	pièce	69,36		
13.12.3 Dans un nouveau coffret 25S60 mono	pièce	317,82		
13.12.4 Dans un nouveau coffret 25S60Triphasé	pièce	332,72		
13.13 <b>Remplacement mono par triphasé (3.11.3)</b>	pièce	89,19		
13.14 <b>Renforcement disjoncteur (3.9)</b>	pièce	29,70		
13.15 <b>Remplacement de fusibles</b>	pièce	29,70		
13.16 <b>Renforcement compteur et disjoncteur (3.9)</b>	pièce	89,19		
13.17 <b>Déforçement de disjoncteur réglable professionnel</b>	pièce	59,44		
13.18 <b>Déplacement inutiles pdt les heures de service</b>	pièce	29,70		
13.19 <b>Déplacement inutiles pdt les heures de gardes</b>	pièce	59,44		
13.20 <b>Repose de scellés non autorisé</b>	pièce	59,44		
13.21 <b>Vérification - étalonnage de compteur</b>	pièce	59,44		
13.22 <b>Remplacement d'un regard en verre</b>	pièce	59,44		
13.23 <b>Main d'œuvre</b>				
Employé	h	20,43		
Ouvrier Electricien	h	20,60		
13.24 <b>Déplacement</b>				
Elévateur-Camion grue	h	27,04		
Véhicule léger	h	4,94		
<b>Prestations diverses (voir bordereau de prix)</b>	Total			
<b>Frais généraux</b>	15,62			
<b>TOTAL CHANTIER HORS TVA</b>				

**GRD - REGIE DE L'ELECTRICITE DE WAVRE**

**PRIX DES PRESTATIONS SUR RACCORDEMENT EN HAUTE TENSION 2007**

OBJET :		UNITES		Quantité	Prix Total
	<b>14. Equipement Haute Tension</b>				
14.1	<b>Batiment cabine Haute Tension</b>				
	Cabine 2100X4300 placée	pièce	27.532,07		
	Cabine 2100X5000 placée	pièce	27.532,07		
	Cabine 2100X7000 placée	pièce	30.870,47		
14.2	<b>Equipement Haute Tension</b>				
14.2.1	<b>Matériel modulaire</b>				
	Cellule arrivée-départ directe avec détecteur de défaut	pièce	3.698,76		
	Cellule protection transfo	pièce	4.493,41		
	Cellule disjoncteur avec relais et protection directe intégrée	pièce	19.832,15		
	Cellule de présence de tension	pièce	5.895,65		
	Cellule de comptage	pièce	5.896,84		
	Relais de protection SPAJ	pièce	2.107,72		
14.2.2	<b>Matériel ouvert</b>				
	Disjoncteur départ 630 Amp avec relais et protection indirecte intégrée	pièce	7.979,34		
	Interrupteur + MALT 630 Amp	pièce	1.701,21		
	Rupto 400 Amp	pièce	2.133,61		
14.2.3	<b>Matériel de télésignalisation</b>				
	Automate programmable + alimentation de secours SPAJ TBOX	pièce	11.127,72		
14.3	<b>Equipement Basse Tension</b>				
	TGBT 8 départs avec dalle EP et protection disj 630 Amp	pièce	4.788,63		
	TGBT 10 départs avec dalle EP et protection disj 1250 Amp	pièce	5.852,12		
	<b>Prestations diverses (voir bordereau de prix)</b>	Total			
	<b>Frais généraux</b>	15,62			
<b>TOTAL CHANTIER HORS TVA</b>					

<b>Tarifs des produits et services divers en Electricité 2007</b>	
<b>relevés :</b>	
relevés annuels :	tarif GRD
<b>relevés intermédiaires (Procédure manuelle) :</b>	
changement de fournisseurs :	51,07 €
déménagement - switch customer :	51,07 €
fin de contrat :	51,07 €
vérification de la consommation du client et relevé sur place des index :	51,07 €
<b>modification nom du titulaire :</b>	
changement de nom dans la base de donnée :	10,22 €
<b>Drop - coupure professionnelle :</b>	
lettres types à envoyer au client (recommandé) + CWAPE	20,43 €
coupure BT au compteur :	51,07 €
coupure BT extérieure aérienne :	51,07 €
coupure BT extérieure souterraine :	51,07 €
coupure HT à la cabine :	102,15 €
coupure - transmission des index au fournisseur :	51,07 €
rétablissement BT au compteur :	51,07 €
rétablissement BT extérieure aérienne :	51,07 €
rétablissement BT extérieure souterraine :	51,07 €
rétablissement HT à la cabine :	102,15 €
rétablissement - transmission des index au fournisseur :	51,07 €
<b>compteur à budget :</b>	
lettre de prise de rendez-vous pour le placement du compteur à budget (recommandé)	20,43 €
lettre de constat d'absence ou refus d'accès à son domicile (recommandé)+copie fournisseur	20,43 €
lettre coupure à envoyer aux clients (recommandé)+copies CPAS et fournisseur	20,43 €
visite préalable au placement du compteur à budget	Gratuit
placement du compteur à budget :	100,00 €
déplacement inutile (RDV fixé mais pas de client sur place)	51,07 €
actifaction d'un compteur à budget déjà placé :	51,07 €
désactivation d'un compteur à budget :	51,07 €
coupure BT au compteur :	51,07 €
coupure BT extérieure aérienne :	51,07 €
coupure BT extérieure souterraine :	51,07 €
coupure - transmission des index au fournisseur :	51,07 €
rétablissement BT au compteur :	51,07 €
rétablissement BT extérieure aérienne :	51,07 €
rétablissement BT extérieure souterraine :	51,07 €
rétablissement - transmission des index au fournisseur :	51,07 €
actifaction du 1300 watts changement de statut client :	51,07 €
désactivation du 1300 watts changement de statut client :	51,07 €
remplacement compteur à budget suite à des dégâts causés par le client	devis
<b>fin de contrat privé - professionnel :</b>	
lettre type à envoyer aux clients (recommandé)	20,43 €
switch vers le fournisseur par défaut	Gratuit
<b>déménagement :</b>	
demande de plombage du compteur d'électricité :	51,07 €
demande de déplombage du compteur d'électricité :	51,07 €
<b>forains :</b>	
mise en service + mise hors service de l'alimentation de l'armoire forain :	
Mono 230 V	
32 Amp	82,42 €
Triphasé 230 V+N	
32 Amp	123,53 €
63 Amp	173,69 €
Triphasé 400 V+N	
32 Amp	158,64 €
63 Amp	263,98 €
100 Amp	394,39 €
<b>camelots - marché - festivités :</b>	
mise en service + mise hors service de l'alimentation de l'armoire :	voir forains
mise à disposition de ralonge :	51,07 €
mise à disposition de matériel de comptage :	51,07 €
<b>compteur chantier :</b>	
caution :	300,00 €
pose et dépose du raccordement de chantier :	102,15 €
location mensuelle :	tarif GRD
<b>étallonnage compteur :</b>	
étallonnage du compteur sur place :	51,07 €
étallonnage du compteur - contrôle en série :	51,07 €
étallonnage d'un compteur - laboratoire :	devis
<b>divers :</b>	
déplacement inutile en dehors des heures de service:	102,15 €
déplacement inutile pendant les heures de service:	51,07 €
repose de scellés - bris non autorisé	51,07 €
placement et enlèvement d'un limiteur de puissance	51,07 €
fraude	
remplacement compteur suite à des dégâts causés par le client	devis
<b>remarques : les prix seront majorés de 50% pour les prestations en dehors des heures de travail pendant les jours ouvrables et de 100% pour les prestations en dehors des heures de travail les week-ends et jours fériés.</b>	